

Na da interri da Logeffret.
 Kris e vije ar galon na voelche,
 Ebars an Logeffret neb a viche,
 Nag a velet pevar c'horf maro en eur c'har
 E vond da interi d'an douar.
 Kure Logeffret a lavare
 Na d'ar sul e proñ e offern bred :
 — « Mil aon em eus, Logeffrequis,
 Mil aon am eus na vec'h ⁽¹⁾ daonet :
 Na ne lochar ⁽²⁾ ket pever c'hloarek,
 Ag an urzo ganto recevet! »

(Catou BOUDER, 31 octobre 1852).

[Collection Penguern, n° 112, p. 71.]

ANDREO AR BRIS

Sillaouit ag e kleffot, hag e kleffot kana,
 Eur vers a zo kompozet a neve er bloa man,
 Zo gred d'Andreo ar Bris, deus ar bares Pluzelamb,
 Zo deud da Sant Jan evid kaout an absolveñ.
 Kris a vije ar galon, a kris ma na voelje,
 Bars e veret an de ⁽³⁾ an neb ⁽⁴⁾ a vije,
 E vellet a ied glass ag an douer o glebia
 Gant daellou 'Dreo ar Bris var an douer o skuilla.
 Kris e vije ar galon, a kris ma na voelche,
 Bars er porchet Sant Jan an de an neb ⁽⁴⁾ a vije

(1) *vec'h*.

(2) Cette forme en *-ar* me semble douteuse. Je croirais volontiers ici à une erreur de transcription; y avait-il par ex. *lochac'h*, *lochech*? (Et vous ne logiez pas....!; pour *r* au lieu de *c'h*, cf. infra, *Ar Veleien*, vers 13), ou peut-être simplement doit-on lire : *locher ket pevar*, au lieu de *lochar ket pevar*, faute très explicable?

(3) Ce vers est incomplet : on peut le compléter d'après le 10^e, qui en est presque la répétition, et lire : « Bars e veret *Sant Jan* an de an neeb a vije. » Mais on attendait ici : *an de so*, ou *an de a oa*, ce jour-là, et c'est peut-être ainsi qu'il faut corriger. J'émetts à tout hasard une autre hypothèse. Il s'agit

Pour les enterrer à Loqueffret.
 Cruel eût été le cœur de qui n'eût pleuré,
 De quiconque eût été à Loqueffret,
 En voyant dans une charrette quatre cadavres
 Qu'on allait porter en terre.
 Le vicaire de Loqueffret disait
 Le dimanche, au prône de sa grand'messe :
 « J'ai mille fois peur, habitants de Loqueffret,
 J'ai mille fois peur que vous ne soyez damnés :
 Et on ne loge pas quatre clercs,
 Alors qu'ils ont reçu les ordres ! »

(Catherine BOUDER (5).)

ANDRÉ LE BRIS

Ecoutez et vous entendrez, et vous entendrez chanter
 Une « gwerz » qui a été nouvellement composée cette année,
 Qui est faite à André le Bris, de la paroisse de Plouzélambre, (6)
 Qui est venu à Saint-Jean pour avoir l'absolution.
 Dur eût été le cœur, dur qui n'eût pleuré,
 Qui eût été dans le cimetière de Saint-Jean-du-Doigt,
 En voyant l'herbe verte et la terre se mouillant
 Des larmes d'André le Bris se répandant à terre.
 Dur eût été le cœur, dur qui n'eût pleuré
 Qui eût été sous le porche de Saint-Jean-du-Doigt,

sans doute ici de Saint-Jean-du-Doigt : il est question plus bas de Lanmeur, localité voisine. *Sant Jan an de* représente peut-être le français *Saint-Jean-du-Doigt*, avec une prononciation ancienne : *Saint-Jean-du-Dé*. D'après M. de Kerdanet (cf. A. Le Braz, *Au Pays des Pardons*, p. 190) la localité d'où serait venu le doigt de saint Jean serait *Saint-Jean-de-Daye*, près Saint-Lô (prononciation actuelle Saint-Jean-de-Dé).

(4) *an eb*.

(5) De Plouénan, près Saint-Pol-de-Léon.

(6) Commune des Côtes-du-Nord, arrondissement de Lannion, située à vingt kilomètres environ de Saint-Jean-du-Doigt.

E vellet Andreo ar Bris vond var benou e zaoulin,
 Bars er porchet Sant Jan dirag an imaj divin :
 « En an' Doue, beleïen, roit-tu din an absolven !
 Ken du e va ine paour evel ma 'z eo va soutanen ;
 En an' Doue, beleïen, roit-tu din soulajamant !
 Ken du e va ine paour evel ez eo va forpant.
 Kure a Geroullas ⁽¹⁾, a person a Venec'hi ⁽²⁾,
 Ar viket a Lanneur, savanta tri zo heni,
 En an' Doue, beleïen, roit-tu din an absolven,
 Me ielo var ar groas da govez brema-souden.
 Kure a Geroullaz ⁽¹⁾ vez bemdez er gador,
 E explika an taollenou,
 A gresk hoas va zourmanjou.
 Nan d-eo ket va laeronsi. ken neubeut va uzulierez,
 Nag a zo dime koz da veza er bed man diez,
 Mez allas, siwas din, o c'heuil gwal gompagnunez.
 Adieu, otrou Sant ⁽³⁾ Jan, da Rom me a renk monet,
 Mar deuan biken d' ar ger me a deuio c'hoas d'ho koëllet. »

(Janneton PULL, 16 juin 1851).

[Collection Penguern, n° 90, pp. 244-245.]

AR VELEÏEN ⁽⁴⁾

Person Ploulec'h, person Loguivi,
 Person Berlawene, setu tri ;
 Personn Serwel a zo ie,
 Person Perros ag abbat du Larje.
 Ken ma sinfen d'an nation
 E voutfen ⁽⁵⁾ eur gontel en o c'halon.

(1) *a c'heroullas.*

(2) *ar venec'hi.*

(3) *Sent.*

(4) *Beleïen.*

(5) *Boutfen.*

En voyant André le Bris allant à genoux
Dans le porche de Saint-Jean devant l'image divine :
 « Au nom de Dieu, prêtres, donnez-moi l'absolution !
 Ma pauvre âme est aussi noire que ma soutane ;
 Au nom de Dieu, prêtres, soulagez-moi !
 Ma pauvre âme est aussi noire que mon pourpoint.
 Vicaire de Keroullas, recteur de Minihiy,
 Vicaire de Lanmeur ⁽¹⁾ les trois plus savants qu'il y ait,
 Au nom de Dieu, prêtres, donnez-moi l'absolution,
 J'irai sur (les degrés de) la croix me confesser à l'instant.
 Le curé de Keroullaz qui est chaque jour en chaire
 A expliquer les lois divines ⁽²⁾
 Augmente encore mes tourments.
 Ce ne sont pas mes vols, ni non plus mon usure
 Qui sont cause que je sois si mal à l'aise en ce monde ;
 Mais hélas, malheur à moi, c'est parce que j'ai suivi une mau-
 [vaise compagnie.
 Adieu, Monseigneur Saint Jean, il faut que j'aille à Rome.
 Si je viens jamais à la maison, je viendrai encore vous voir. »

(Jeannette PULLI).

LES PRÊTRES

Le recteur de Ploulec'h, le recteur de Loguivy,
 Le recteur de Brélévenez, en voilà trois ;
 Le recteur de Servel en est aussi,
 Le recteur de Perros ⁽³⁾ et l'abbé du Larjé.
 Plutôt que de prêter serment ⁽⁴⁾
 Ils s'enfonceraient un couteau dans le cœur.

(1) Commune de l'arrondissement de Morlaix, à dix kilomètres environ au nord-est de cette ville. Saint-Jean-du-Doigt se trouve plus au nord, près de la mer.

(2) Je traduis ainsi *taollenou*, qui signifie « tables » (de la loi ?)

(3) Ploulec'h, Loguivy-Plougras, Brélévenez, Perros, sont des communes de l'arrondissement de Lannion.

(4) Littéralement : « signer à la nation. »